



Le Champ de Monsieur

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

Bovins-Canards gras-Pain paysan- Noix
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 - ANGLARS
France
Siret : 38402378400018

FACTURE

N° : FAC00000009
Date : 23/05/2025
N° client : CLT00000003

Port. : 0680836858
Email : champdemonsieur@gmail.com
Madame Caroline TRUEL - Collaboratrice

EPICES ET TOUT

place des platanes
46160 Marcilhac sur Célé
Email : epicerie.marcilhac46@gmail.com

Réf. : Réf. aux BDL00000033 BDL00000036 BDL00000039 BDL00000042

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000033 du 03/04/2025						
CD-PB-400 -Pain blé 400 gr	7,00	Pièce	2,27488 €	10,00%	14,33 €	5,50%
CD-PG-400 -Pain blé aux graines 400 gr	7,00	Pièce	3,60 €	10,00%	22,68 €	5,50%
CD-PE-400 -pain de petit épeautre 400 GR	2,00	Pièce	3,60 €	10,00%	6,48 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					43,49 €	
Bon de livraison N°BDL00000036 du 10/04/2025						
CD-PB-400 -Pain blé 400 gr	8,00	Pièce	2,27488 €	10,00%	16,38 €	5,50%
CD-PG-400 -Pain blé aux graines 400 gr	8,00	Pièce	3,60 €	10,00%	25,92 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					42,30 €	
Bon de livraison N°BDL00000039 du 17/04/2025						
CD-PB-400 -Pain blé 400 gr	7,00	Pièce	2,27488 €	10,00%	14,33 €	5,50%
CD-PG-400 -Pain blé aux graines 400 gr	7,00	Pièce	3,60 €	10,00%	22,68 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					37,01 €	
Bon de livraison N°BDL00000042 du 24/04/2025						
CD-PB-400 -Pain blé 400 gr	8,00	Pièce	2,27488 €	10,00%	16,38 €	5,50%
CD-PG-400 -Pain blé aux graines 400 gr	9,00	Pièce	3,60 €	10,00%	29,16 €	5,50%
Sous-total bon de livraison					45,54 €	

ACTIVITES PAINS-BRIOCHES ET NOIX
CONTACT : Caroline TRUEL 06 80 83 68 58
Produits issus de l'agriculture biologique - Contrôle
ECOCERT- FR-BIO-01
FOURNIL à Péchaud 46160 Marcilhac sur Célé

Détail de la TVA				Total HT	168,34 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	9,26 €
Réduite	168,34 €	5,50%	9,26 €	Total TTC	177,60 €
Règlement	Virement				
Echéance(s)	177,60 € au 22/06/2025				
Coordonnées bancaires					
Nom	Banque Populaire				
IBAN	FR7617807008082552182581272				
BIC	CCBPFRPPTLS				

Le montant total s'élève à cent soixante-dix-sept euros et soixante centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). -
Aperçu du modèle de mention
-
Aperçu du modèle de mention